



PÉRIODE du 4 avril 2011 au 16 décembre 2011

Horaires
62 ANNECY / VEYRIER / THONES / LA CLUSAZ / LE GRAND BORNAND
63 ANNECY / DINGY / THONES

63 ANNECY / DINGY / THONES

PÉRIODE SCOLAIRE - ZONE A	Me S	LM Me JV	LM Me J V S
VACANCES SCOLAIRES - ZONE A	S	ne circule pas	LM Me J V S
ANNECY Gare Routière Nord	12.30	16.50	18.05
ANNECY Bonlieu Rue Jean Jaurès	12.32	16.52	18.07
ANNECY Arrêt bus Parmelan	12.33	16.53	18.08
ANNECY LE VIEUX Arrêt bus Buisson	12.35	16.55	18.10
ANNECY LE VIEUX C.C. des Tilleuls	12.37	16.57	18.12
LES GLAISINS Arrêt bus Entrée Parc	12.39	16.59	18.14
SUR LES BOIS Restaurant Arrêt bus Bergeronette	12.40	17.00	18.15
DINGY ST CLAIR Le Pont (Glandon)	12.45	17.05	18.20
DINGY ST CLAIR Village	12.50	17.10	18.25
CHARVET Croisement + Chessenay	12.55	17.15	18.30
LA BALME DE THUY Mairie	12.57	17.17	18.32
MORETTE Croisement RD 909	13.00	17.20	18.35
THUY	13.01	17.21	18.36
THONES Gare Routière	13.05	17.25	18.40

PÉRIODE SCOLAIRE - ZONE A	LM Me J V S	LM Me J V	LM Me J V S
VACANCES SCOLAIRES - ZONE A	LM Me J V S	ne circule pas	LM Me J V S
THONES Gare Routière	07.00	08.00	14.00
THUY	07.04	08.04	14.04
MORETTE Croisement RD 909	07.05	08.05	14.05
LA BALME DE THUY Mairie	07.08	08.08	14.08
CHARVET Croisement + Chessenay	07.10	08.10	14.10
DINGY ST CLAIR Village	07.15	08.15	14.15
DINGY ST CLAIR Le Pont (Glandon)	07.20	08.20	14.20
SUR LES BOIS Restaurant Arrêt bus Bergeronette	07.25	08.25	14.25
LES GLAISINS Arrêt bus Entrée Parc	07.26	08.26	14.26
ANNECY-LE-VIEUX C.C. des Tilleuls	07.28	08.28	14.28
ANNECY-LE-VIEUX Arrêt bus Buisson	07.30	08.30	14.30
ANNECY Arrêt bus Parmelan	07.32	08.32	14.32
ANNECY Gare Routière Nord	07.40	08.40	14.40

L = Lundi - M = Mardi - Me = Mercredi - J = Jeudi - V = Vendredi - S = Samedi - D = Dimanche - F = Jours fériés
SAUF DIMANCHES ET FETES
VACANCES DE PRINTEMPS ZONE A : du 24 Avril au 8 Mai 2011 inclus - **VACANCES D'ETE** : du 3 Juillet au 4 Septembre 2011 inclus - **VACANCES D'AUTOMNE ZONE A** : du 23 Octobre au 2 Novembre 2011 inclus

63 THONES / DINGY / ANNECY



Pour vous rendre au-delà des gares routières du Grand Bornand ou de La Clusaz (Chinaillon, Vallée du Bouchet, Les Confins, Les Aravis, La Croix Fry, Manigod...) des services de navettes sont organisés en été. Vous pouvez les retrouver sur www.aravis.com

Conseil Général

Chef d'orchestre de la mobilité en Haute-Savoie

La mobilité est une des préoccupations majeures des Haut-Savoyards. Etudier, travailler, découvrir, se divertir... pour tout cela, se déplacer est une nécessité.

En mettant au service de tous des transports en commun performants et complémentaires, le Conseil général répond aux préoccupations liées au développement durable et offre ainsi une alternative à l'utilisation de la voiture individuelle.



CONTACTS

TRANSDEV CROLARD
 Gare Routière BP 81
 74002 ANNECY CEDEX
 Tél : 04 50 45 08 12
 Fax : 04 50 45 22 84

LE GRAND-BORNAND
 Gare Routière : Tél. 04 50 02 20 58

LA CLUSAZ
 Gare Routière : Tél. 04 50 02 40 11

THONES
 Gare Routière : Tél. 04 50 02 00 11

Internet : www.voyages-crolard.com
 Courriel : voyages.crolard@wanadoo.fr



62 ANNECY / VEYRIER / THÔNES / LA CLUSAZ / LE GRAND BORNAND

PÉRIODE SCOLAIRE - ZONE A	LM Me JV	LM Me JV S D F	LM Me JVS	LM Me JV S D F	Me S	LM Me JV S D F	LM Me JVS	LM Me JV S D F	LM Me JV S D F	LM Me JVS	LM Me JVS	LM Me JV S D F
VACANCES PRINTEMPS-AUTOMNE - ZONE A	ne circule pas	LM Me JV S D F	LM Me JVS	LM Me JV S D F	S	LM Me JV S D F	LM Me JVS	LM Me JV S D F	ne circule pas	LM Me JV S D F	LM Me JVS	LM Me JV S D F
VACANCES SCOLAIRES D'ETE - ZONE A												
RENOI À CONSULTER	(1)											
ANNECY Gare routière Nord	07.00	8.15	9.30	11.00	12.30	14.15	15.30	16.50	17.10	18.05	18.10	19.15
ANNECY BONLIEU Rue Jean Jaurès	07.01	8.17	9.32	11.02	12.32	14.17	15.32	16.52	17.12	18.07	18.12	19.17
ALBIGNY Arrêt Bus	07.02	8.20	9.35	11.05		14.20	15.35		17.15		18.15	19.20
CHAVOIRES	07.05	8.25	9.40	11.10		14.25	15.40		17.20		18.20	19.25
VEYRIER DU LAC	07.10	8.30	9.45	11.15		14.30	15.45		17.25		18.25	19.30
BLUFFY (Co)	8.35	9.50	11.20			14.35	15.50		17.30		18.30	19.35
ALEX Rond Point & Le Pont		8.40	9.55	11.25		14.40	15.55		17.35		18.35	19.40
MORETTE		8.45	10.00	11.30	13.00	14.45	16.00	17.20	17.40	18.35	18.40	19.45
THUY		8.46	10.01	11.31	13.01	14.46	16.01	17.21	17.41	18.36	18.41	19.46
THONES Gare Routière	08.00	8.50	10.05	11.35	13.05	14.50	16.05	17.25	17.45	18.40	18.45	19.50
LA VACHERIE	-	8.52	10.07	11.37	13.10	14.52	16.07	-	17.47	-	18.47	19.52
LES VILLARDS SUR THONES	-	8.55	10.10	11.40	13.15	14.55	16.10	-	17.50	-	18.50	19.55
LE BORJAL	-	8.57	10.12	11.42	13.20	14.57	16.12	-	17.52	-	18.52	19.57
FORGEASSOUD	-	8.59	10.14	11.44	13.24	14.59	16.14	-	17.54	-	18.54	19.59
SAINT JEAN DE SIXT	-	9.00	10.15	11.45	13.25	15.00	16.15	-	17.55	-	18.55	20.00
LA CLUSAZ	-	9.10	10.30	11.50	13.40	15.15	16.30	-	18.20	-	19.00	20.05
LE GRAND BORNAND	-	9.25	10.20	12.00	13.30	15.25	16.20	-	18.10	-	19.10	20.15

1: Desserte des Etablissements scolaires de Thônes
 L = Lundi - M = Mardi - Me = Mercredi - J = Jeudi - V = Vendredi - S = Samedi - D = Dimanche - F = Jours fériés
 ATTENTION : Seuls les services dont les jours de fonctionnement comportent la lettre F circulent les jours fériés.

VACANCES DE PRINTEMPS ZONE A : du 24 Avril au 8 Mai 2011 inclus - VACANCES D'ETE : du 3 Juillet au 4 Septembre 2011 inclus - VACANCES D'AUTOMNE ZONE A : du 23 Octobre au 2 Novembre 2011 inclus
AUCUN SERVICE NE CIRCULE LE 1er MAI 2011

62 LE GRAND BORNAND / LA CLUSAZ / THÔNES / VEYRIER / ANNECY

PÉRIODE SCOLAIRE - ZONE A	L	LM Me JV	LM Me JV S D F	LM Me JV S D F	LM Me JV S D F	LM Me JVS	LM Me JVS	ne circule pas	LM Me JV S D F	LM Me JV S D F	
VACANCES PRINTEMPS-AUTOMNE - ZONE A	ne circule pas	LM Me JVS	ne circule pas	LM Me JV S D F	LM Me JV S D F	LM Me JV S D F	LM Me JVS	D F	LM Me JV S D F	LM Me JV S D F	
VACANCES SCOLAIRES D'ETE - ZONE A											
RENOI À CONSULTER	(1)								(2)	(2)	
LE GRAND BORNAND	05.50	06.30	-	08.00	10.40	12.40	13.30	15.25	16.00	17.10	18.10
LA CLUSAZ	06.00	06.40	-	08.10	10.50	12.50	13.40	15.15	16.10	17.00	18.20
ST JEAN DE SIXT	06.05	06.45	-	08.15	10.55	12.55	13.45	15.30	16.15	17.15	18.25
FORGEASSOUD	06.06	06.46	-	08.16	10.56	12.56	13.46	15.31	16.16	17.16	18.26
LE BORJAL	06.07	06.47	-	08.17	10.57	12.57	13.47	15.32	16.17	17.17	18.27
LES VILLARDS SUR THONES	06.10	06.50	-	08.20	11.00	13.00	13.50	15.35	16.20	17.20	18.30
LA VACHERIE	06.12	06.52	-	08.22	11.02	13.02	13.52	15.37	16.22	17.22	18.32
THONES Gare Routière	06.20	07.00	08.00	08.30	11.10	13.10	14.00	15.45	16.30	17.30	18.40
THUY	06.21	07.01	08.04	08.31	11.11	13.11	14.04	15.46	16.31	17.31	18.41
MORETTE	06.22	07.02	08.05	08.32	11.12	13.12	14.05	15.47	16.32	17.32	18.42
ALEX Le Pont et Rond Point	06.25	07.05		08.35	11.15	13.15		15.50	16.35	17.35	18.45
BLUFFY (Co)	06.27	07.07		08.37	11.17	13.17		15.52	16.37	17.37	18.47
VEYRIER DU LAC	06.33	07.13		08.43	11.23	13.22		15.57	16.43	17.43	18.53
CHAVOIRES	06.35	07.15		08.45	11.25	13.25		16.00	16.45	17.45	18.55
ALBIGNY Arrêt Bus	06.40	07.20		08.50	11.30	13.30		16.05	16.50	17.50	19.00
ANNECY BONLIEU Préfecture/Pâquier	06.50	07.25		08.55	11.35	13.35		16.10	16.55	17.55	19.05
ANNECY Gare Routière Sud Nord	06.55	07.35	08.40	09.05	11.45	13.45	14.40	16.20	17.05	18.05	19.15

1: Circule uniquement les lundis en période scolaire et les 14 Juin et 3 Novembre 2011
 2: Attention du fait de la circulation dense notamment le Dimanche soir, ces services peuvent accuser jusqu'à une heure de retard.
 L = Lundi - M = Mardi - Me = Mercredi - J = Jeudi - V = Vendredi - S = Samedi - D = Dimanche - F = Jours fériés

VACANCES DE PRINTEMPS ZONE A : du 24 Avril au 8 Mai 2011 inclus - VACANCES D'ETE : du 3 Juillet au 4 Septembre 2011 inclus - VACANCES D'AUTOMNE ZONE A : du 23 Octobre au 2 Novembre 2011 inclus
AUCUN SERVICE NE CIRCULE LE 1er MAI 2011

Attention, ce service ne circule que durant les vacances d'été (3 Juillet au 4 Septembre 2011 inclus)



La prise en charge se fait rue Jean Jaurès angle rue Sommeiller. La dépose se fait à l'arrêt Préfecture Pâquier.

Pour vous rendre au-delà des gares routières du Grand Bornand ou de La Clusaz (Chinailon, Vallée du Bouchet, Les Confins, Les Aravis, La Croix Fry, Manigod...) des services de navettes sont organisés en été. Vous pouvez les retrouver sur www.aravis.com

CONDITIONS GÉNÉRALES

Tarifs des services réguliers

- Enfants : gratuit jusqu'à 5 ans (accompagnés d'une personne du cercle familial).
- Jeunes de 6 à 26 ans résidant en Haute-Savoie : sur présentation de la carte DECLIC délivrée par le Conseil Général de Haute-Savoie (www.cg74.fr), ils bénéficient :
 - de 50% de réduction sur le billet unitaire,
 - d'un abonnement scolaire annuel sur un trajet déterminé pour 300€,
 - d'un abonnement annuel libre circulation sur une ligne déterminée pour 400€.
- Les titulaires d'une carte de transport scolaire Haute-Savoie bénéficient automatiquement de la réduction de 50% sur présentation de celle-ci.
- Carnets de 10 tickets : pour des voyages fréquents (10% de réduction), à vous procurer dans nos points de vente.
- Abonnements mensuels : pour des voyages quotidiens (30% de réduction), à vous procurer dans nos points de vente.
- Avec votre billet autocar aller simple à destination de l'agglomération Annécienne, vous avez la possibilité d'utiliser le réseau SIBRA. La seule condition à respecter est de monter dans le bus de la SIBRA dans un délai de 2 heures à compter de l'émission du billet. Le billet aller/retour journée donne accès au réseau SIBRA toute la journée.

Conditions de transport

consultables sur www.voyages-crolard.com

Autres annotations :

- 1) Pour passer directement du train au car, commandez vos billets d'autocar que vous recevrez à domicile ou imprimerez directement sur www.voyages-crolard.com
- 2) Afin de faciliter la vente à bord des autocars, nous vous remercions de préparer l'appoint pour le conducteur. Présentez vous en avance à l'arrêt et faites signe au conducteur.
- 3) Les correspondances prévues avec les autres lignes d'autocars ou le train à Annecy sont assurées dans la mesure où les conditions de circulation le permettent. Entre le Massif des Aravis et l'agglomération Annécienne, et notamment aux heures de pointe ou le Dimanche soir, il peut arriver que certains services aient beaucoup de retard du fait de conditions de circulation difficiles. Nos bureaux sont à votre disposition pour vous renseigner à ce sujet. En cas de correspondance manquée pour cause de force majeure (circulation, météo...), aucune indemnité ne pourra être demandée.
- 4) Les bagages sont transportés sous l'entière responsabilité de leur propriétaire et le transporteur décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.